

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES AMELIE I TRANCHE 3 FAISANT L'OBJET D'UNE ETUDE D'IMPACT

En application de l'arrêté municipal n°180 en date du 19 avril 2021, il sera procédé à une enquête publique portant sur le permis d'aménager PA 068 375 20N0001 de la Zone d'activités économiques Amélie I Tranche 3 faisant l'objet d'une étude d'impact. Le porteur de projet est Mulhouse Alsace Agglomération, 2 rue Pierre et Marie Curie, 68 100 MULHOUSE.

Le projet consiste en l'extension de la Zone d'activités économiques pour l'accueil d'entreprises artisanales, tertiaires ou industrielles d'échelle locale sur une surface de 4,6 hectares dans le prolongement des rues de la Carbonate et du Chevalement.

L'enquête publique se déroulera du 7 mai 2021 au 7 juin 2021 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Patrick SPIES, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier en version papier et sur une borne informatique, ainsi que le registre d'enquête seront disponibles à la mairie de Wittelsheim, 2 rue d'Ensisheim, aux horaires d'ouverture du public, les :

- Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 15h à 18h,
- Vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Le dossier d'enquête comprend notamment une étude d'impact du projet sur l'environnement ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale Grand-Est) sur cette étude ainsi que la réponse de Mulhouse Alsace Agglomération à cet avis.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, les envoyer par courriel à l'adresse suivante : enquete.publique@mairie-wittelsheim.fr ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Wittelsheim
Monsieur le Commissaire-enquêteur
2 Rue d'Ensisheim
68 310 WITTELSHEIM

Les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la commune de Wittelsheim : www.mairie-wittelsheim.fr

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Wittelsheim, aux jours et heures suivants :

- Vendredi 7 mai de 9h à 12h,
- Mardi 18 mai de 15h à 18h,
- Mercredi 26 mai de 9h à 12h,
- Lundi 7 juin de 15h à 18h.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours, pour transmettre à Monsieur le Maire de Wittelsheim le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Simultanément, une copie de ce rapport et de ses conclusions sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an en mairie de Wittelsheim et publiés sur le site de la commune www.mairie-wittelsheim.fr

Le Maire de Wittelsheim est l'autorité compétente pour délivrer le permis d'aménager susmentionné.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire à l'adresse précitée.

Le Maire
Yves GOEPFERT